



L'an deux mil dix, le 27 avril, à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 22 avril 2010

Présents : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Béatrice Vinet, Françoise Guigard, Christine Guézou, Béatrice Gomit, Christine Trichet, Yvan Bailly, Virginie Vincendeau, Joël Deschamps, David Loutreuil, Paul Couzard, Alain Bouvet, Robert Portier.

Absents représentés : Pascale Buronfosse-Bjaï par Michel Rougier, Sylvia Pain par Béatrice Vinet.

Absents non représenté : Emmanuel Mandon

Secrétaire de séance : Christine Guézou

1/ Adoption du Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2010 par 18 voix.

2/ Toutes les délibérations ont été adoptées par 18 voix.

2010 – 01/04 – Création de la réserve communale de sécurité civile

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Par délibération 2009-08/12 du 15 décembre 2009, le Conseil municipal d'Esnandes a approuvé et adopté le Plan Communal de Sauvegarde. Ce PCS a été présenté à l'ensemble de la population lors d'une réunion publique le 28 janvier 2010.

Le 28 février dernier, la tempête Xynthia a frappé le littoral atlantique aux premières heures du matin. Le Plan Communal de Sauvegarde, déclenché par Monsieur le Maire dans la matinée, a permis une mise en place rapide et rationnelle des accueils d'urgence et des visites chez les habitants concernés.

Dans la logique du PCS, Monsieur le Maire propose la création de la Réserve Communale de Sécurité Civile. Cette création répond également à la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 Août 2004 et rappelle que l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité de Monsieur le Maire, dans les conditions fixées par les articles L1424-8-1 à L 1424-8-8 du CGCT.

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les modalités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- décide de créer une Réserve Communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours à Monsieur le Maire en matière :
 - . d'information et de prévention de la population face aux risques encourus par la commune,
 - . de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres,
 - . d'appui logistique et de rétablissement des activités.
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté correspondant.

2010 – 02/04 – Piscine - Tarif natation scolaire

Rapporteur : Michel Rougier

Vu les réunions de commissions et de municipalité,

Monsieur le Maire propose, afin d'assurer la pratique de la natation scolaire, de fixer le tarif pour la saison 2010 de la manière suivante : - créneau (environ 1/2 heure) : 85 €

Cette participation intègre l'ensemble des charges de la piscine (salaire du maître nageur, charges fixes, ...) et exclut le coût du transport. Ce coût sera facturé directement aux communes concernées par le transporteur.

La commune d'Eslandes propose cependant d'organiser le transport ; et ce pour une plus grande commodité.

2010 – 03/04 – Piscine – Tarification des entrées

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu la délibération en date du 14 février 2006 fixant la grille tarifaire pour la billetterie de la piscine municipale,
Vu les différentes réunions de Commissions et de Municipalité,

Il est proposé de maintenir la même tarification pour la 5^{ème} saison consécutive, à savoir :

Entrée	Tarif *
Adulte	1.70 €
Enfant	1.40 €
Visiteur	0.90 €
Adulte (carte 10 bains)	15 €
Enfant (carte 10 bains)	11 €
Tarif réduit	1.10 €

* un arrêté précisera les modalités d'application des tarifs

2010 – 04/04 – Piscine – tarifs des produits

Rapporteur : Fabrice Brisson

Vu l'article instituant une régie de recettes à la piscine municipale,
Vu les produits gérés par cette régie,
Vu les réunions de commissions et de Municipalité,

Il est proposé de maintenir la même tarification, à savoir :

Produits	Prix (voté)
Eau (33 cl)	0.50 €
Coca-Cola (canette)	1 €
Candy Up	1 €
Jus d'Orange	0.50 €/gobelet
Barres de céréales	0.50 €
Glace (bâtonnet)	0.50 €
Compote (tube)	1 €

2010 – 05/04 - Tarifs Camping

Rapporteur : Yvan Bailly

Vu la délibération en date du 27 mars 2007,
Vu les réunions de commissions « administration générale, finances » et de municipalité,

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs du camping municipal,

	Tarif HT	TVA (5%)	Tarif TTC *
Forfait 1 ou 2 personnes/1 nuit Emplacement et véhicule	8,06 €	0,44 €	8,50 €
Campeur supplémentaire	2,85 €	0,15 €	3,00 €
Enfant – de 10 ans	1,85 €	0,10 €	1,95 €
Visiteur	0,95 €	0,05 €	1,00 €
Chien	1,67 €	0,10 €	1,77 €
Branchement électrique	2,80 €	0,15 €	2,95 €
Taxe de séjour (+ de 13 ans) part communale			0,20 €

* un arrêté précisera les modalités d'application des tarifs

Questions diverses

Monsieur le Maire invite chaque élu à informer l'ensemble du Conseil Municipal de l'actualité de sa délégation. Monsieur Fabrice Brisson précise le calendrier des interventions de voiries et appelle à la plus grande compréhension de tous. En effet, certains travaux seront difficiles à gérer car ils ont des incidences sur des carrefours à forts passages et/ou des voies à forte circulation. Les travaux de la rue de la Prée de Sion débuteront mi-mai. En effet, ce chantier a été avancé car le revêtement, déjà abîmé par les intempéries de l'hiver, a été malmené par les nombreux passages des engins après la tempête. Les travaux de la rue de l'Eglise progressent suivant le planning fixé initialement et ceux du camping – liés à la tempête - débutent cette semaine : éclairage public et canalisation d'eau potable.

Ces travaux seront réalisés conjointement aux travaux de canalisations de refoulement : chantier allant de la Salle Jean Audineau jusqu'à la sortie d'Esnandes, route de Marsilly. Une circulation alternée, durant 6 semaines, sera organisée dès le début des travaux début Juin. Les arrêts de bus seront momentanément fermés et/ou déplacés. Des informations plus précises seront communiquées à chacun via les outils d'information de la mairie : Actu et panneau électronique.

Madame Béatrice Vinet se félicite de l'avancée du chantier de restauration de l'Eglise Saint-Martin : les tuiles ayant été enlevées, les travaux de charpente vont pouvoir débuter.

Monsieur Joël Deschamps rappelle que ce Chantier est interdit au public et insiste sur le fait que les personnes qui outrepassent cette interdiction prennent leurs responsabilités.

Monsieur Michel Rougier remercie celles et ceux qui ont su se rendre disponibles pour aider au bon déroulement du repas des aînés dimanche 25 avril. Il rappelle que l'Appel d'offres concernant la restauration scolaire a été lancé afin d'assurer le service à compter de Juillet 2010. Ce marché a été lancé sur 2 ans et permet ainsi d'anticiper les obligations liées au bio pour 2012.

Madame Françoise Guigard communique une date à retenir : samedi 15 mai. Esnandes accueille deux grandes manifestations ce jour là : la « randonnée pédestre » organisée en journée et la « nuit des musées » en soirée. Le programme détaillé est diffusé dans l'ACTU et sur le site internet de la commune. La cérémonie en la mémoire de Monsieur Gérard Lelièvre, le samedi 24, a réuni ses amis autour de la plantation d'un arbre au Pas des Roches.

Monsieur le Maire relate les nombreuses réunions sur les conséquences de la Tempête Xynthia : en Préfecture, au Conseil Régional, au Conseil Général et à la Communauté d'Agglomération et regrette que cette multiplication de réunions n'ait, pour l'instant, pas réellement déboucher sur des mesures concrètes de financement. Monsieur le Maire remercie la Région qui a apporté des aides d'urgences aux habitants sinistrés ; la commune d'Esnandes ayant été très largement concernée par ces aides.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il invitera la population à une réunion, très prochainement, sur le PLU pour expliquer, en détails, les préconisations des élus quant aux zones situées dans le nouveau périmètre dessiné par les services de l'Etat. L'objectif étant de ne pas bloquer les initiatives.

Fin de séance à 22h15.